

Dépôt : Stéphanie Weydert  
Groupe politique CSV

Luxembourg, le 23 janvier 2025

PL 8053

1

Motion

La Chambre des Député-e-s,

- vu le projet de loi n°8053 modifiant : 1° la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ; 2° la loi modifiée du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, aux fins de transposition de la directive (UE) 2019/2121 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 modifiant la directive (UE) 2017/1132 en ce qui concerne les transformations, fusions et scissions transfrontalières
- considérant l'adoption du rapport concernant le projet de loi n°8053 en commission du 16 janvier 2025, dans lequel il est prévu que les membres de la commission de la justice déposent une motion qui invite le Gouvernement à procéder à une évaluation qualitative de la loi après que celle-ci soit en vigueur depuis plus d'une année, et ce, afin d'adapter, le cas échéant, le cadre légal applicable;

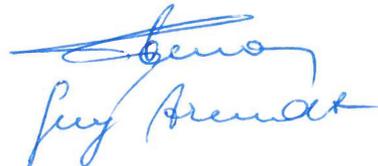
invite le Gouvernement

- à procéder à une évaluation qualitative de la loi en général, et plus particulièrement du contrôle anti-abus qui incombe au notaire, après plus d'un an d'application de cette loi, et ce, afin d'adapter, le cas échéant, le cadre légal applicable.

  
S. WEYDERT

  
Sven CLEMENT

  
Den Hardy

  
Guy Brundat

  
Dan Briancalona

  
S. Dawson